



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme De Paoli - Dutron demeurant Rue des Templiers 50 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue des Templiers, 50 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section A n°68L et 68G.

Le projet consiste en la construction d'une extension pour une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Située à l'arrière du bien, implantée le long du mur mitoyen voisin entre la façade arrière et le mur retenant les terres du jardin ;
- Superficie de 24,8 m² et faisant 6,62 m. de long et 4,47 m. de large sur une hauteur de 3,07 m ;
- Constituée en ossature bois, recouverte d'un bardage en essence de bois européen vertical et disposera d'une toiture plate qui sera aménagée en toiture verte.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : M. Gorgemans), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 26 octobre 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 28 septembre 2020